



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Contrat de travaux de sécurisation de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies en Autriche

Règlement de consultation de la phase candidature

Pouvoir adjudicateur exerçant la Maitrise d'Ouvrage

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
Ambassade de France en Autriche

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur l'ambassadeur de France en Autriche

Objet de la consultation

Travaux de sécurisation de la Représentation Permanente de la France
auprès de l'Office des Nations Unies en Autriche

Marché public dans le domaine de la sécurité ou de la défense

Directive 2009/81/CE

Date limite de remise des dossiers de candidature fixée au
5 juin 2026 à 14h00

Section préliminaire – Qualification juridique.....	3
Section I – Identification du pouvoir adjudicateur – Coordonnées	3
Section II – Dispositions générales.....	3
Section III – Conditions de la consultation en phase candidature	6
1. Dossier de consultation.....	6
2. Conditions de transmission des plis	6
3. Date et heure de réception des plis	8
4. Demandes de renseignements complémentaires et questions.....	8
5. Prolongation du délai de réception des candidatures et des offres.....	8
6. Délai de validité des candidatures et des offres.....	8
7. Modifications du dossier de consultation	9
Section IV – Présentation et examen des candidatures.....	9
1. Contenu des offres.....	9
2. Contenu de la candidature.....	9
3. Examen des candidatures	13
Section V – Visite du site	14
Section VI – Voie de communication en phase offres et critères d’attribution	14
1. Transmission du DCE et des plis des soumissionnaires en phase offres	14
2. Critères d’attribution du marché.....	14
Section VII – Contentieux.....	15

Section préliminaire – Qualification juridique

Le présent contrat relève du droit de la commande publique. Le présent contrat relève du livre III du Code de la Commande Publique (CCP) portant sur les dispositions applicables aux marchés publics de défense ou de sécurité.

Le présent contrat relève de l'article L.1113-1 3°, il porte sur des travaux d'équipements destinés à la sécurité.

Section I – Identification du pouvoir adjudicateur – Coordonnées

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage :

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Ambassade de France en Autriche

Adresse : Technikerstraße 2,
1040 Vienne, Autriche

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur l'ambassadeur de France en Autriche

Conduite d'opération :

La conduite d'opération sera assurée par la Direction de la Sécurité Diplomatique (DSD) représentée par le Bureau des Opérations de Sûreté (BOS).

Contacts :

- Mr Alain Alvarez, Chef du bureau des opérations de sûreté
- Marie DELAGE, conseillère sûreté BOS
- Frédéric BATAILLE, conseiller sûreté BOS
- Eliot BENOIT, conseiller SPF

Section II – Dispositions générales

1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de sécurisation du nouveau site de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies (RP ONU), sur un plateau de bureaux, à Vienne en Autriche.

L'opération s'intègre dans le projet de la relocalisation de la RP ONU. Ce projet vise à créer et adapter les dispositifs de sûreté, afin de prendre en compte la nouvelle organisation des locaux.

Le programme porte sur les missions suivantes :

- Création d'un accès sécurisé ;
- Sécurisation des espaces par la mise en place d'équipements de sûreté (vidéoprotection, contrôle d'accès et détection intrusion, etc.);
- La création d'un espace insonorisé ;
- Fourniture et pose de parois et ouvrants sécurisés.

Le contenu détaillé du marché sera communiqué dans les documents de consultation de la phase offres aux candidats autorisés à poursuivre la procédure.

2. Procédure de passation

Le présent marché est conclu selon une procédure adaptée (articles L.2120 2°, L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du CCP).

Le marché est passé en procédure restreinte.

Cette procédure comprend donc deux phases :

- Une phase « candidatures », objet de la présente consultation, ayant pour but de sélectionner au maximum cinq candidats qui seront admis à remettre une offre ;
- Une phase « offres », où seuls les candidats retenus à l'issue de l'analyse des candidatures disposeront du dossier de consultation des entreprises (DCE) complet. Cette phase permettra de sélectionner une équipe lauréate dès lors que l'offre sera valide.

3. Nature de l'attributaire :

Le présent marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique ;
- Soit avec des prestataires groupés solidaire ;
- Soit avec des prestataires groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité de candidat individuel, soit de membre d'un ou plusieurs groupements.

4. Décomposition en tranches et en lots

Le présent marché ne fait l'objet d'aucun allotissement, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes (article L.2113-10 du Code de la Commande Publique).

Le marché fait l'objet d'une décomposition en tranches :

- Tranche ferme ;
- Tranche optionnelle n°1 : Création d'une salle de réunion insonorisée ;
- Tranche optionnelle n°2 : Installation d'une cabine acoustique.

L'exécution des tranches optionnelles relève de la seule décision du pouvoir adjudicateur, la notification aura lieu sous la forme d'un ordre de service ou tout autre moyen prévu dans les pièces du marché. Les tranches optionnelles peuvent être levées dans un délai de 12 mois après la notification du marché.

L'absence de levée d'option ne peut en aucun cas donner lieu à une indemnité de dédit ou d'attente à l'égard du Titulaire. Le cas échéant, le Titulaire est tenu d'affecter les moyens pour exécuter la tranche optionnelle levée, sans supplément de rémunération.

5. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6. Prestations supplémentaires éventuelles

Le présent marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) portant sur la mise en œuvre de cloisons sécurisées.

Les candidats sont tenus de répondre obligatoirement à la PSE. A défaut, l'offre sera déclarée irrégulière.

La PSE est chiffrée distinctement dans la décomposition du prix global et forfaitaire. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de retenir ou écarter la PSE lors de l'attribution du marché.

7. Délai de réalisation

La durée du marché démarre à compter de la date de notification du premier ordre de service et s'étend jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux (levée des réserves comprise).

A titre indicatif, la durée globale prévisionnelle d'exécution du présent marché est estimée à 18 mois (dont 1,5 mois d'étude de conception, 4,5 mois de travaux + 12 mois de GPA).

Section III – Conditions de la consultation en phase candidature

1. Dossier de consultation

Les documents de la consultation en phase candidature sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Le présent dossier de consultation en phase candidature est constitué par :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- La note de présentation technique du projet.

2. Conditions de transmission des plis

Pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur.

a. Dépôts

Seuls sont autorisés les dépôts de dossier en version numérique intégré dans un container ZED via la messagerie de la plateforme « PLACE » : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les plis (candidatures et offres) transmis par voie électronique sont horodatés.

Les candidats sont invités à prendre connaissance du fonctionnement de la plateforme au regard des guides proposés sur PLACE.

Toute offre reçue par un autre canal de transmission ou dans un autre format sera systématiquement déclarée irrecevable. En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis.

Chaque pli est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter sa candidature et/ou son offre avant la date limite de remise des plis, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées aux titres de l'offre et de la candidature.

Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Attention, les plis dont le téléchargement a commencé avant la date et l'heure limite mais s'est achevé hors délai sont éliminés par la personne publique.

En cas d'allotissement, l'opérateur économique est tenu de répondre de manière séparée pour chaque lot (chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique distinct).

Chaque lot représentant un marché, la règle des plis successifs énoncée à l'article R2151-6 du Code de la commande publique ne s'applique qu'aux plis portant sur un même lot.

La taille de chaque fichier déposé par les entreprises ne peut excéder 1 Go.

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

En application de l'article R. 2332-11 du code de la commande publique, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée, dans le respect des exigences liées à la protection du secret de la défense nationale.

b. Format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Ne sont pas acceptés les codes actifs dans les plis tels que :

- Formats exécutables, notamment : .exe, .com, .scr ;
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts.

c. Copie de sauvegarde

Conformément à l'article R. 2332-14 du code de la commande publique, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse suivante avant la date définie à l'article 3 section II, du présent document :

Représentation Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne (RP ONU),
MME la Première Conseillère
Schwarzenbergplatz 16,
1010 Vienne, Autriche

Et à la DSD, bureau des opérations de sûreté, M. Alain ALVAREZ, MME Marie DELAGE et M. Frédéric BATAILLE

3. Date et heure de réception des plis

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le 5 juin 2026 à 14 heures 00, heure de Paris.

Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

Les offres et candidatures seront entièrement rédigées en langue Française.

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

4. Demandes de renseignements complémentaires et questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir, au plus tard 8 (huit) jours calendaires avant la date limite de remise, leurs questions et demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard 6 (six) jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

5. Prolongation du délai de réception des candidatures et des offres

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie 6 jours avant la date limite de réception des offres, ou en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées et dans les conditions prévues au à l'article R.2151-4 du code de la commande publique.

6. Délai de validité des candidatures et des offres

Le délai de validité des candidatures et des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres. En tant que de besoin, la personne publique peut solliciter des candidats la prorogation du délai de validité des offres.

Pour ce faire il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat n'accepte pas de maintenir son offre, la personne publique poursuit la procédure avec les seuls candidats ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre.

7. Modifications du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 5 (cinq) jours avant la date limite de réception des candidatures.

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Section IV – Présentation et examen des candidatures

1. Contenu des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

2. Contenu de la candidature

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

✚ Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils souhaitent se présenter en tant que candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques. La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

✚ Conditions de participation au titre de la situation propre du candidat

Chaque candidat (ou groupement) devra fournir les éléments suivants, sous peine du rejet de sa candidature (en outre, l'acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour répondre au marché) :

- Les **renseignements demandés dans les DC1 et DC2**. Pour ce faire, il est imposé au candidat d'utiliser ces formulaires accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ;
- Une **déclaration sur l'honneur** du candidat, datée et signée par le représentant habilité précisant :
 - Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L.341-6, L. 12561 et L. 125-3 du code du travail ;
 - Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
 - Qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ;
 - Qu'il n'a pas été déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - Qu'il n'a pas été admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du contrat.
 - Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail français.
- Un **extrait K ou Kbis** de moins de 3 mois (à défaut, pour les candidats établis à l'étranger, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du soumissionnaire ;
- Tout **renseignement justifiant de leur nationalité** conformément à l'article R. 2343-3 du code de la commande publique ;
- En cas de sous-traitance :
 - Une **déclaration de sous-traitance** (chaque sous-traitant au sens de l'article L. 2193-2 du code de la commande publique doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela, chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance ;
 - Une **attestation sur l'honneur du sous-traitant** relative à l'absence d'interdiction de soumissionner suivant le modèle figurant dans le formulaire de sous-traitance cité ci-dessus.

✚ Conditions de participation au titre de la capacité économique et financière du candidat :

Chaque candidat (ou groupement) devra fournir les éléments suivants, sous peine du rejet de sa candidature (en outre, l'acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour répondre au marché) :

- Une **déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global** et celui du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles, en complétant la rubrique F1 du formulaire DC2 ;
- La justification d'une **assurance en responsabilité civile internationale et décennale internationale** pour risques professionnels pour des prestations réalisées à l'international.
- Le chiffre d'affaires du candidat devra être supérieure à 300.000 euros

✚ Conditions de participation au titre de la capacité technique et/ou professionnelle du candidat :

- Une **présentation du candidat** et de ses **expériences sur des projets similaires** de travaux en site occupé et sécurisé. Des expériences sur des représentations françaises en Europe et sur des biens à valeur patrimonial (ambassade, monuments historiques) seront appréciées ;
- Une **déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une note décrivant la **composition de l'équipe envisagée** pour l'opération (identité, compétences et indication des certificats professionnels ou titres d'études des intervenants, implantation, CV, etc.) ;
- **L'organisation proposée** pour la mission (répartition des missions entre intervenants, synergie, moyens techniques, etc.) ;
- **5 références maximum** datant de moins de cinq ans dans le domaine relatif à l'opération. Les références devront faire apparaître le montant, la date, le lieu d'exécution, le maître d'ouvrage et seront accompagnées d'une attestation de bonne exécution ou à défaut d'une déclaration sur l'honneur de bonne exécution des travaux.

✚ Conditions relatives à la sûreté de la fourniture des prestations et à la sécurité de l'information

○ Habilitation de sécurité :

Les prestations dues au titre du marché nécessitent l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprises suivantes : zone protégée, zone réservée.

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit « IGI » dans la suite du texte) et du code pénal seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Le projet de marché du présent avis de publicité est sensible, conformément aux dispositions de l'article 78 de l'IGI. Chaque candidat, ou chaque membre d'un groupement devra **fournir une attestation d'habilitation accompagnée d'une attestation de non-changement de la personne morale.**

Ces documents complets doivent parvenir au plus tard à la date limite fixée dans le présent avis pour la réception des candidatures.

L'acheteur écartera tout candidat ou groupement n'ayant pas fourni l'attestation d'habilitation à la date prévue.

○ **Sûreté de la fourniture des prestations :**

Conformément à l'article R. 2351-15 du code de la commande publique, les documents de la consultation pourront comporter des exigences relatives à la sécurité d'approvisionnement notamment la localisation sur le territoire des États membres de l'union européenne ou de l'espace économique européen du lieu d'exécution de tout ou partie des prestations ou des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie de ce marché.

✚ **Condition complémentaire**

Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

En synthèse, le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes et chaque document devra être indépendant et enregistré en respectant l'arborescence ci-dessous :

Domaine	Documents et informations à fournir
Situation propre du candidat	Lettre de candidature : renseignements demandés dans les DC1 et DC2
	Déclaration sur l'honneur de l'absence d'exclusions et du respect des articles mentionnés ci-dessus
	Un extrait K ou K bis
	Tout renseignement justifiant de la nationalité des candidats
	Une déclaration de sous-traitance si nécessaire
	Une attestation sur l'honneur du sous-traitant relative à l'absence d'interdiction de soumissionner
Capacité économique et financière	Déclarations concernant le chiffre d'affaires annuel global et celui du domaine d'activités concerné par le projet
	Assurance en responsabilité civile et décennale pour risques professionnels

Capacités techniques et/ou professionnelles	Présentation du candidat et de ses expériences sur des projets similaires
	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels
	Présentation de la composition de l'équipe envisagée pour ce type de projet, avec CV
	5 références datant de moins de 5 ans
Habilitations	Chaque candidat ou chaque membre d'un groupement devra fournir une attestation d'habilitation de sécurité accompagnée d'une attestation de non-changement de la personne morale

3. Examen des candidatures

Concernant les critères permettant de juger de l'offre la mieux-disante, il sera tenu compte des critères suivants énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Les critères de sélection des candidatures et leurs pondérations respectives sont les suivants :

- **Analyse des capacités économiques et financières (/20 points) :**
 - Chiffre d'affaires global et dans le domaine des travaux de sûreté /10 ;
 - Capacité du candidat à assurer administrativement l'exécution du marché /10.

- **Compétences techniques du candidat, analyse des références professionnelles et de l'organisation de l'équipe (/50 points) :**
 - Connaissances dans les domaines bâtiminaire et de la sûreté /10 ;
 - La structuration retenue par le candidat dans la formation de son équipe, laquelle devra offrir un maximum de réactivité pour le maître d'ouvrage (maîtrise du français et de l'anglais, etc.) /10 ;
 - Références d'opérations de sécurisation similaires et en site diplomatique /20 ;
 - Travaux en site occupé, exemple de réalisation, phasage, méthodologie, moyens matériels /10.

- **Qualifications du candidat et habilitation (/30 points) :**
 - Présentation de l'attestation d'habilitation de sécurité /20 ;
 - Absence de situation d'exclusion du candidat /10.

La note 0 sera attribuée aux candidats qui n'auront pas apporté de réponse.

La note maximum sera attribuée aux candidats qui auront remis une réponse jugée très satisfaisante et complète. Les notes intermédiaires seront attribuées selon le caractère complet et satisfaisant de la réponse.

Note minimale à obtenir par les candidats pour pouvoir présenter une offre est de 65/100

Nombre limite de candidats pouvant être admis à présenter une offre est fixé à 5, sous réserve d'un niveau de concurrence le permettant.

Section V – Visite du site

Seuls les candidats admis à présenter une offre seront autorisés à visiter le site concerné par les travaux. L'ensemble des frais engagés dans le cadre de cette visite demeure à leur charge exclusive.

Les modalités propres à la visite de site seront transmises lors de l'envoi des invitations à soumissionner aux candidats retenus selon les modalités définies à la Section III.

Section VI – Voie de communication en phase offres et critères d'attribution

1. Transmission du DCE et des plis des soumissionnaires en phase offres

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat autorisé à poursuivre la candidature, en version numérique intégré dans un container ZED.

Les soumissionnaires devront suivre le même process pour la transmission de leur plis (horodaté), dans un container ZED. Tout candidat ne respectant pas cette procédure verra son offre déclarée irrégulière.

2. Critères d'attribution du marché

Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est la mieux-disante, au regard des critères d'attribution énoncés dans le tableau ci-dessous.

Les critères d'attribution seront détaillés en phase offres.

Le pouvoir adjudicateur se réservant le droit de lever l'une ou les deux tranches optionnelles en fonction de la solution choisie avec le maître d'œuvre et le titulaire, la notation sera réalisée sur l'offre globale des candidats, comprenant la tranche ferme, les deux tranches optionnelles ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle. Les critères d'attribution s'appliqueront à l'intégralité des prestations objet du marché, afin d'établir un classement unique des offres.

Critères	Tranche / PSE concernée(s)	Sous-critère	Notation
Prix 30 %	Tranche ferme	Notation inversement proportionnelle	/40
	Tranche optionnelle n°1		/20
	Tranche optionnelle n°2		/20
	Prestation supplémentaire éventuelle		/20
Valeur technique 70 %	Tranche ferme 60 %	Présentation de l'équipe du projet et expérience (CV)	/10
		Contenu du mémoire technique et méthodologie	/50
		Analyse des fiches techniques	/10
		Délais et planning travaux	/30
	Tranche optionnelle n°1 15 %	Analyse de la solution technique	/100
	Tranche optionnelle n°2 15 %	Analyse de la solution technique	/100
	Prestation supplémentaire éventuelle 10 %	Analyse de la solution technique	/100

L'analyse du critère « prix » prend en compte le montant total de l'offre : de la tranche ferme, des deux tranches optionnelles et de la prestation supplémentaire éventuelle. Les tranches optionnelles et la PSE sont intégrées au jugement des offres indépendamment de leurs éventuelles commandes effectives ou levées.

Le pouvoir adjudicateur applique une note technique éliminatoire pour toute note inférieure ou égale à 35 /70.

Le critère « valeur technique » est apprécié distinctement pour chaque composante du marché afin de tenir compte de la spécificité des prestations attendues au titre de la tranche ferme, des tranches optionnelles et de la prestation supplémentaire éventuelle.

Section VII – Contentieux

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Paris - 7 Rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04 - Tél : 01 44 59 44 00 - Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé du rôle de médiateur est le Comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics - 5 Rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX.